









RÉGLEMENT DU CONCOURS CONSTRUIRE EN PIERRE STRUCTURELLE 2022

L'École nationale supérieure d'architecture Paris-Val de Seine et sa matériauthèque, en partenariat avec le SNROC et L'Association Les Pierres sauvages de Belcastel organise un concours d'idées réservé aux étudiants inscrits, dans une école française délivrant le diplôme d'état d'architecte, diplôme d'état d'architecte paysagiste et d'ingénieur DPE.

Cette initiative a pour objectif de faire connaître et promouvoir les particularités et les potentialités de la pierre comme matériau de construction.

Le concours « Construire en pierre structurelle » incite les étudiants en école d'architecture, de paysage ou encore d'ingénieurs à découvrir l'histoire de la pierre, à identifier ses particularités, ses utilisations, ses aspects, son entretien, sa pérennité, son recyclage. Il montre les évolutions technologiques qui ont dans des édifices plus variés. Il les encourage à en concevoir l'usage dans les domaines contemporains de l'architecture écologique par nature, de l'aménagement urbain. La pleine connaissance des qualités spécifiques de la pierre (matériau porteur, respirant et filtrant) permettra non seulement de développer un nouveau vocabulaire architectural mais aussi de contribuer pleinement à la politique du développement durable à la gestion énergétique.

L'édition 2022 propose aux étudiants en architecture de réfléchir à la fabrique «des futurs paysages de la pierre. Le jury 2022 sera présidé par Marc Bigarnet, co-fondateur de l'agence Obras Architectes, enseignant à l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon, et composé de Denis Lenglart Architecte-urbaniste associé, Atelier Choiseul. Philippe Durand dirigeant de la société Alphapierre, Pierre Fortunel, 1er prix du concours «Construire en pierre stucturelle 2021». Paul Mariotta, responsable des carrières de Provence. Jean-Baptiste Theret, Président de l'entreprise Société Nouvelle le Bâtiment Regional, Fabien Drubigny gérant de «Fabien Durbidny Architecte», Carl-Fredrik Svenstedt, Architecte, Annie Tardivon, Présidente de l'entreprise INUITS.

1 - Organisateurs du concours

<u>L'École nationale supérieure d'architecture Paris-Val de Seine</u> est un établissement public à caractère administratif sous la double tutelle du ministère de la Culture, et du ministère de l'Éducation Nationale Enseignement Supérieur et Recherche. Communauté d'enseignement et de recherche en architecture de 2300 personnes, l'ENSA Paris-Val de Seine accueille et forme près d'un architecte sur 10 en France. Elle est associée à l'Université Paris Diderot et s'inscrit ainsi dans un campus accueillant plus 40 000 étudiants et 8 000 enseignants et chercheurs. Implantée le long de la Seine (Paris 13e) l'ENSA Paris-Val de Seine se compose d'un ensemble architectural dont le maître d'œuvre est l'architecte Frédéric Borel. Grand Prix national de l'architecture en 2010.

<u>Le SNROC</u> agit aux côtés des entreprises de la filière Pierre et est membre de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) qui regroupe 14 branches professionnelles spécialisées dans l'extraction et la transformation de matériaux issus de carrière.

L'Association <u>Les Pierres sauvages de Belcastel</u> a été créée en 1997 pour œuvrer à la découverte, la connaissance et la promotion de l'œuvre de Fernand Pouillon, architecte, écrivain, éditeur de livres d'art. Notamment elle soutient la recherche et l'étude sur son œuvre et sa personne, organise ou accueille des expositions, colloques et rencontres et participe à la publication de contributions.

2 - Thématique

L'édition 2022 interroge «Les futurs paysages de la pierre». Les candidats sont invités à envisager de quelle[s] manière[s] la Pierre peut permettre de refonder les situations construites de demain, les architectures publiques ou domestiques, redéfinir les territoires habités, les espaces publics, retrouver le rapport inventif et intemporel qu'entretiennent la pierre et les paysages.

3 - Projet Architectural

Chaque équipe pourra proposer un programme d'usage public ou domestique dans un site de son choix, dont la conception sera fondée sur la mise en œuvre de la pierre structurelle démontrant toute l'actualité de ce matériau. L'usage de la pierre naturelle devra être argumenté, de l'échelle urbaine ou territoriale à l'échelle architecturale. La pertinence du choix, la pleine connaissance des caractéristiques de la pierre utilisée, de sa destination dans les ouvrages, de son utilisation, de sa mise en œuvre et de son image dans l'environnement devront être développées. Une note explicative de la démarche architecturale adoptée et du processus de conception devra étayer l'option propre de l'usage de la pierre sous ses différentes formes et son association avec d'autres matériaux, sur le plan technique et esthétique, dans l'application des mises en œuvre et des normes contemporaines, ainsi que dans les estimations comparatives des coûts de construction et de maintenance des ouvrages.

Les nouvelles technologies d'extraction et de taille numérique de la pierre ainsi que la reconnaissance des qualités thermiques du matériau, doivent inciter les étudiants à concevoir une écriture contemporaine d'ouvrages en pierre.

4 - Conditions d'inscription

Sont admis à concourir les étudiants, régulièrement inscrits en Licence 2, Licence 3, Master 1 ou Master 2 dans une école supérieure française délivrant le diplôme d'état d'architecte, d'architecte paysagiste et d'ingénieur DPE. L'inscription peut être faite de manière personnelle ou en groupe (3 personnes maximum) représenté par un mandataire.

Les étudiants inscrits en Licence 1 pourront faire partie d'un groupe comportant au minimum un étudiant référent inscrit en licence 2, licence 3, Master 1 ou Master 2. Un étudiant régulièrement inscrit dans une école supérieure française délivrant la HMONP pourra s'inscrire dans un groupe mais ne pourra ni être le référent, ni s'inscrire seul.

Un certificat d'inscription valide pour l'année universitaire en cours est obligatoire pour chaque participant et devra être transmis conjointement pour la validation de l'inscription.

5 - Modalités d'inscription

Le(s) candidat(e)s doivent envoyer une demande d'inscription par mail en joignant un certificat d'inscription valide pour l'année universitaire en cours à : concours-pierre@paris-valdeseine.archi.fr

6 - Documents admissibles et rendus de projets

Le projet numérique rendu (formats pdf et jpeg) devra comprendre :

- Une synthèse du projet (450 caractères espaces non compris)
- Une description du projet (1800 caractères espaces non compris)
- Deux A1 verticaux ou horizontaux (format jpeg) en format d'impression qui comporteront obligatoirement les éléments suivants :
 - Un cartouche en haut à droite comportant le numéro de planches, le titre, le nom du ou des étudiants.
 - Une étude environnementale attestant de la pertinence des partis pris proposés, schémas conceptuels, présentation de la démarche architecturale d'utilisation de la pierre (identification des référents)
 - Un plan de situation 1/1000°
 - Un plan masse, toitures 1/500°
 - Des plans, coupes, de toutes les façades 1/100°
 - Des coupes/façades significatives 1/50° et éventuellement, des détails constructifs et architecturaux 1/20° (l'association avec l'ensemble des matériaux constitutifs de l'ouvrage, les réponses aux contraintes thermiques et énergétiques, les choix techniques et esthétiques)
 - Deux perspectives: l'une permettant d'appréhender l'environnement du projet et sa matérialité, l'autre illustrant l'ambiance du projet

Les fichiers envoyés devront être enregistrés sur le mode suivant :

A1 - IMAGE 1 (3 Mo maximum):

Nom de l'image sans accent ni espace : «image1-NOM-Prenom.jpg (ex : image1-DEWA-Virginie.jpg)

A1 - IMAGE 2 (3 Mo maximum):

Nom de l'image sans accent ni espace : «image2-NOM-Prenom.jpg (ex : image2-DEWA-Virginie.jpg)

• 1 livret PDF de format A3 portrait ou paysage

Le livret comportera un texte décrivant le projet architectural et la démarche (10 pages maximum, les projets dont la notice comporte plus de 10 pages ne seront pas étudiés.) La qualité graphique et la composition des documents présentés participeront à la cohérence et à la compréhension de la démarche architecturale.

Les fichiers envoyés devront être enregistrés sur le mode suivant :

Livret A3 -PDF (5 Mo maximum):

Nom du document sans accent ni espace : livretA3-NOM-Prenom.pdf (ex livretA3-DEWA-Virginie.pdf)

Ce livret sera imprimé par l'organisation du concours pour la Finale.

Prévoir impérativement un blanc tournant de 1,5 cm pour l'impression et la reliure.

Il est primordial de renseigner le formulaire en respectant toutes les indications (MAJUSCULES /minuscules, taille des images, etc.).

7 - Questions

Les questions éventuelles relatives aux attendus du concours peuvent être adressées par mail à : concours-pierre@paris-valdeseine.archi.fr

8 - Dépôt des projets

Les projets seront déposés sur une plateforme communiquée suite à l'inscription au concours demandée par mail à : concours-pierre@paris-valdeseine.archi.fr

9 - Calendrier

- Mardi 1er mars 2022 : Début des inscriptions
- Lundi 9 mai 2022 : Date limite d'envoi des projets / Clôture des candidatures
- Lundi 30 mai 2022 : Annonce des 10 projets finalistes
- Jeudi 16 juin 2022 : Jury final et remise des prix à l'ENSA Paris-Val de Seine

10 - Prix

Le jury décernera aux projets qu'il estimera les plus pertinents, les prix suivants :

Les prix SNROC

- 1er prix : 1 500 € (mille cinq cents euros)
 2e prix : 1 200 € (mille deux cents euros)
- 3e prix : 1 000 € (mille euros)

Des projets supplémentaires pourront faire l'objet de la mention « Remarqué » (sans attribution de prix). Les lauréats seront publiés dans la revue Pierre Actual.

11 - Indemnisation

Les frais de déplacement, équivalents à un billet de train en 2^{nde} classe (d'un montant maximal de 200 €) seront pris en charge sur présentation des justificatifs originaux pour un représentant des équipes de province.

12 - Droits de propriété et publicité des projets

Les participants cèdent les droits de propriété intellectuelle à l'ENSA-Paris Val de Seine, SNROC et L'Association Les Pierres sauvages de Belcastel comprenant les droits à l'image, de reproduction et de diffusion. En conséquence, les participants acceptent l'utilisation par l'ENSA-Paris Val de Seine, SNROC et L'Association Les Pierres sauvages de Belcastel à titre gratuit et sur tous supports de communication ou pour toute exposition dans quelque lieu que ce soit a minima à l'ENSA-Paris Val de Seine une part des projets présentés (documents, photos, maquettes...) et d'autre part de toutes photographies et vidéos prises, le cas échéant, au cours de la présentation des projets. L'ENSA-Paris Val de Seine, SNROC et L'Association Les Pierres sauvages de Belcastel et ses partenaires ne pourront en revanche être tenus responsables des photos ou vidéos prises par les participants et publics avec leur propre matériel appareil photo, téléphone portable.

Les données personnelles des participants recueillies par l'ENSA-Paris Val de Seine, SNROC et L'Association Les Pierres sauvages de Belcastel sont destinées à un traitement interne. Par leur simple inscription au concours, les participants autorisent l'ENSA-Paris Val de Seine, à SNROC et L'Association Les Pierres sauvages de Belcastel, à conserver ces données et à les utiliser, ainsi qu'à les communiquer le cas échéant à des sociétés tierces partenaires ou des sous-traitants (y compris pouvant opérer en dehors de l'Union Européenne) exclusivement pour les besoins de gestion du contrat conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition sur les données les concernant en adressant un courrier et en justifiant de leur identité à :

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE PARIS-VAL DE SEINE

Concours « Construire en pierre structurelle » 3-15 quai Panhard et Levassor, 75013 Paris www.paris-valdeseine.archi.fr

ANNEXE 1

Concours étudiants « la pierre structurelle » Propositions de thèmes.

[Rédacteurs : Denis Lenglart, Bruno Tonfoni]

LES FUTURS PAYSAGES DE LA PIERRE.

« Le premier bâtisseur savait-il compter ? Non. En revanche il avait un but, une intention : celle de s'abriter. Cette nécessité est devenue belle, parce que cet homme avait sous ses yeux la nature et son ciel, la lumière et ses couleurs, les montagnes et leurs formes, les pierres et leur matière. ».

« Les Pierres Sauvages » de Fernand Pouillon*

Issue du sol, la roche a été de tous temps associée aux paysages construits, aux architectures et aux espaces qui les prolongent. La pierre identifie les lieux, établissant un lien essentiel entre mode de vie, sol et architecture, entre géographie, climat et ressources, définissant la matérialité et la tectonique des situations construites, des plus modestes aux plus savantes. L'architecture de pierre a été le reflet des conditions géologiques, elle en a décliné les caractéristiques physiques, les modes d'extractions et les mise en œuvres : paysages calcaires du Gard, granitiques des Causses et de Bretagne ou encore gréseux des Vosges. La roche à définit les situations construites, accordant, socle naturel, palette végétale, architectures domestiques, édifices publics et éléments de voirie.

Au XIXème siècle encore, la convenance faisait que les nouveaux matériaux étaient réservés aux bâtiments techniques ou aux nouveaux programmes comme par exemple, les halles de marchés ou de gare. Ainsi les gares présentaient une façade urbaine en pierre derrière laquelle une halle en métal venait s'accrocher. La pierre était alors le lieu des ordres architecturaux dont le langage exprimait la dimension collective de l'édifice et son usage. Ce langage n'était pas identique pour un palais de justice, un théâtre ou une bibliothèque. La pierre a été également le matériau avec lequel la pensée rationaliste en architecture a progressivement pris place dans par exemple le théâtre de Besançon de Ledoux ou la façade de la bibliothèque Sainte-Geneviève de Labrouste face au Panthéon de Soufflot.

Le XXème siècle a consacré l'usage du béton et du métal pour la grande majorité des bâtiments et bien entendu pour ceux d'usage collectif. Avec ces nouveaux matériaux le langage des ordres a été rapidement questionné en témoigne les tentatives d'Auguste Perret pour créer un ordre qui soit compatible avec le coffrage du béton armé pour le théâtre des Champs Elysées à Paris. D'autres encore dont Fernand Pouillon ont recherché à en actualiser les mises en œuvre considérant que «* L'architecture contemporaine n'a pas trouvé une peau qui soit supérieure à celle qu'offrent les matériaux naturels, toutes les pierres,

tous les marbres, la brique » allant jusqu'à « préférer conserver ces derniers en les rendant économiques. »

Si donc le siècle dernier a été une paranthèse, la contraction des ressources questionne à nouveau l'acte de construire. Elle impose de nouvelles manières de penser matériaux et mises en oeuvre instalant de nouveaux rapports entre architectures et territoires. La RE 2020 en rend compte délimitant la géométrie d'un nouveau socle questionnant :

- Le besoin bioclimatique (Bbio)
- La consommation d'énergie primaire (Cep)
- La consommation d'énergie primaire non renouvelable (Cep.nr)
- L'impact sur le changement climatique des consommations d'énergie (Ic énergie)
- Le confort d'été (degrés-heures
- L'impact sur le changement climatique des produits de construction et équipements, ainsi que leur mise en œuvre (Ic construction).

À partir de ses spécificités :

- Inertie thermique et déphasage des sollicitations extérieures
- Économie circulaire, proximité géographique et impact carbone favorable.
- Durée
- Réemploi
- Etc

De quelle[s] manière[s] la Pierre peut-elle refonder les situations construites de demain, les architectures publiques ou domestiques, redéfinir les territoires habités, les espaces publics, contribuer à un paysage décarboné. En somme quels peuvent être les futurs paysages de la pierre.

La pierre a une nouvelle place à prendre dans nos paysages participer à la construction de notre cadre de vie, bâtiments publics, logements, infrastructures, mais comment la définir ? Dépassant les simples enjeux techniques, cette session du concours Pierre 2022 est ouverte aux étudiants des Écoles d'Architecture, des Écoles d'architecture et du Paysages et des Écoles d'Ingénieurs. Chaque équipe devra parvenir à un programme d'usage public dans un site de son choix, dont la conception sera fondée sur la mise en œuvre de la pierre structurelle démontrant toute l'actualité de ce matériau.

Les propositions devront révéler l'exemplarité écologique ou domestique et/ou innovante de la Pierre structurelle et de des modalités de sa mise en œuvre mais pas seulement. Sa relation avec les espaces publics et leurs aménagements, son insertion paysagère, sa présence symbolique restent toujours les marqueurs incontournables qui expriment sa dimension territoriale.

^{*} Fernand Pouillon, «Mon ambition», Édition du Linteau